REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2025-342

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – « TOUR DE L'AVENIR FEMMES »

EPREUVE CYCLISTE DU 26/08/2025 / ETAPE 3 entre ETANG-sur-ARROUX et LUGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de juillet ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande présentée par l'organisateur de l'évènement dans la perspective du passage du TOUR DE L'AVENIR FEMMES LE MARDI 26/08/2025 – Etape 3 entre ETANG-SUR-ARROUX et LUGNY.
Considérant le caractère exceptionnel de cette épreuve sportive ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : **Le 26/08/2025 de 12h00 à 16h00**, l'arrêt et le stationnement seront interdits sur les portions de routes communales empruntées par les coureurs du TOUR DE L'AVENIR FEMMES.

ARTICLE 2 : L'organisateur positionnera des signaleurs sur site à chaque intersection concernée par le circuit.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures de sécurité devront être prises en ce qui concerne la circulation piétonne et notamment les traversées de voies.

ARTICLE 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le CREUSOT – MONTCEAU-LES-MINES, les services D.R.I, les services techniques de la Ville de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 29/07/2025.
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Notifié - Publié le

30 JUIL. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210